

Séance du 2 septembre 2008

Le deux septembre deux mil huit à dix neuf heures, le conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame JOVILLARD, Messieurs VIEUX, PLASSE, MORIN, BERTY, Mesdames CATALA, AIRAULT, Monsieur DELESTRA, Madame SIMPSON, Mademoiselle Lucie DUPORT, Monsieur Sylvain GROS.

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LES PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA COMMUNE

Exposé par Madame le Maire

Rond-point du Soanan : d'après les informations communiquées par l'adjoint de Monsieur LONGIN, les travaux du rond-point vont débuter avec un peu de retard sur le planning initial. Pour faciliter ces travaux, tous les panneaux de signalisation des chemins de randonnées vont être enlevés, stockés par la MDR. Une réunion sur le terrain sera prévue fin septembre avec la Mairie pour réétudier leur emplacement.

Le parking

Les travaux sont terminés. Seuls restent à venir l'éclairage du site (prévu par l'entreprise FORCLUM pour octobre 2008) et l'aménagement paysager, programmé vers novembre. En conséquence, devant le stationnement anarchique qui règne sur la Place et ses environs, Madame le Maire demande à ce que le parking soit ouvert. Le Conseil Municipal dans sa globalité adopte cette décision et programme l'ouverture du parking au lundi 8 septembre 2008. Dans l'entre-temps, un courrier sera adressé à tous les riverains de la Place pour les informer de cette ouverture auquel sera joint le schéma de stationnement, le parking n'ayant pas de marquage au sol. En parallèle, Madame le Maire informe qu'elle va prendre un arrêté municipal pour interdire le stationnement des véhicules sur la Place et le long du mur du parking, entre sa sortie et le carrefour du chemin de St Paul. Seuls seront tolérés des arrêts minutes.

Dès l'application de cet arrêté, l'accès à la Place sera progressivement fermé aux véhicules (seule une voie de desserte le long des maisons). Madame le Maire et Monsieur Jérôme PLASSE étudient avec des bacs fleuris et des blocs de pierre le principe de fermeture de l'accès aux véhicules.

POINTS SUR LES PRINCIPAUX DOSSIERS DE LA RENTRÉE

Exposé par Mme le Maire

- Rentrée scolaire : tout s'est bien passé. 67 élèves sont inscrits pour cette rentrée 2008-2009.
- Projet de modification du PLU : Madame le Maire rappelle que le Conseil a adopté à l'unanimité lors du conseil de début juillet, le principe de modification du PLU afin de réactualiser certaines données (sur les zones réservées du Bourg) et devant la proximité de la mise en service de la station d'épuration, de lever la mesure d'attente

lié à la station sur une partie de la zone UA situé vers le parking. Madame le Maire souligne que cette décision de modification vient également à point nommé car le PLU en état ne permettrait pas l'extension de l'école.

Madame le Maire indique au Conseil toutes les modalités liées à la procédure d'enquête publique :

- nomination par le tribunal Administratif du commissaire enquêteur en la personne de Mr CHAVAND,
- parutions légales obligatoires dans les 15 jours précédant l'ouverture de l'enquête, puis dans les 8 jours suivants le début de l'enquête + information la plus large possible sur tous les supports d'informations existants
- courrier adressé (avec tout le dossier) à divers organismes publics pour avis.
- durée de l'enquête publique : 1 mois à compter du 23 septembre 2008 avec 3 permanences publiques : mardi 23/09, samedi 4/10 et jeudi 23/10/2008.
- durant toute cette période, aux heures d'ouverture publique, accès public de tout le dossier avec un cahier permettant aux personnes de consigner leurs remarques.
- dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dressera son compte-rendu et ses remarques.
- le conseil municipal statuera en décembre 2008 sur les remarques formulées.

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer sur le principe de mise en œuvre de cette modification du PLU : le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe et le projet de modification du PLU et donne pouvoir au maire d'enclencher la procédure.

- journées des Métiers d'Art : Madame Maire informe le Conseil que grâce à l'intervention de Michèle RATTON, le Crédit agricole va prendre en charge le côté d'une banderole ainsi que l'impression de toutes les affiches, tracts et bulletins du jeu-concours . Madame le Maire demande à Monsieur Sylvain GROS de prendre contact très vite avec OINGT et de concevoir les textes et la mise en page des différents documents. Par ailleurs, une réunion programmée avec les commerçants de la Halle le 13 septembre 2008 permettra de refaire un point sur toute l'organisation.

- Bulletin municipal : compte tenu de toute cette actualité, Madame le Maire demande à la commission communication de mettre en œuvre très rapidement le Bulletin Municipal N°2.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Madame le Maire présente aux membres du Conseil les estimations budgétaires des différents projets d'investissements. Madame le Maire précise que ces projets ne sont pas présentés dans un ordre préétabli de priorité.

- Poursuite de l'aménagement et du développement des Ponts-tarrets
Volet 1 : passage piétons protégés : budget global des travaux : 84.271 € avec une participation de RFF et du Conseil général dans le cadre du contrat triennal, le coût estimé à charge pour la commune serait de l'ordre de 34.762 € Huit mois de procédure et travaux sont à prévoir.

Volet 2 : extension de la Halle : : budget global des travaux : 70.000 € avec une subvention de la Région et (CDPRA) et du Conseil Général, le coût estimé à charge pour la commune serait de l'ordre de 26.950 €

Volet 3 : Maison du tourisme. Madame le Maire informe le Conseil que le droit de préemption a été appliqué par la Commune sur la Maison du Souffleur de verre au profit de la CCPBO dans l'objectif de la création d'une Maison du tourisme. Par ailleurs, Madame le Maire a défendu le dossier auprès du comité technique de financement de la Région (de même que le dossier extension de la Halle) et qu'à priori, les réactions sont favorables de même que son rendez-vous avec le Président de la Communauté de Communes de TARARE. Prochaine étape : la réunion des 4 Communautés de Communes le 8 septembre 2008 pour entériner le projet. Madame le Maire présente le montage financier du projet (de l'ordre actuellement de 520.000 euros). La Municipalité de LEGNY y serait impliquée pour un montant de 9.000 euros.

Madame le Maire demande au conseil de délibérer sur la sollicitation d'une subvention de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes pour les projets extension de la halle et Maison du Tourisme. Le Conseil à l'unanimité des membres présents adopte cette décision.

- Extension de l'école : deux projets ont été étudiés par le tandem CORNILLIAT-CARAYOL qui avait réalisé la nouvelle école.
Projet 1 : création d'une nouvelle classe attenante au bâtiment existant : budget global des travaux : 337.000 € avec une participation de l'Etat (via la DGE) et du Conseil Général dans le cadre du contrat triennal, le coût estimé à charge pour la commune serait de l'ordre de 139.012 €
Projet 2 : création de 2 nouvelles classes en vis-à-vis du bâtiment existant : budget global des travaux : 767.000 € avec une participation de l'Etat (via la DGE) et du Conseil Général dans le cadre du contrat triennal, le coût estimé à charge pour la commune serait de l'ordre de 322.387 €
Le Conseil municipal réagit à ces montants jugés disproportionnés par rapport au projet et demande la consultation d'un autre architecte (en l'occurrence Madame le maire va solliciter l'architecte contacté pour l'extension de la Halle) et l'étude du coût de location de bâtiments modulaires (type ALGECO). Madame le Maire souligne que ce budget n'inclut pas l'achat des 400 m² de terrain actuellement propriété de Mr MEYNIER qu'il serait opportun de prioriser pour élargir l'espace cour et permettre l'ouverture des fermetures de ce côté.
- Aménagement de la Place du Bourg : un projet de requalification paysagère de la Place a été étudié. Cette étude confiée à l'Atelier des Jardins se décompose en 3 propositions d'aménagement, avec pour chacune deux versions (dont une avec fontaine).
budget global des travaux : aux environs de 241.000 €HT (avec selon les variantes un surplus de 50.000 €) avec une participation de l'Etat (via le FISAC) et du Conseil général dans le cadre du contrat triennal, le coût estimé à charge pour la commune serait de l'ordre de 106.100.

Madame le Maire rappelle que ces consultations ont permis de disposer d'une estimation budgétaire qui permettra lors du prochain conseil un arbitrage budgétaire pour prioriser les investissements qui seront soumis au prochain contrat triennal.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet d'une association de radio modélisme conduit par Monsieur Michel DHELIN. Madame le Maire présente ce projet tel qu'il lui a été soumis par son initiateur : utiliser le champ communal comme « terrain » de rencontres des adhérents avec conception de différents espaces dédiés : piste bosselée pour les voitures, piste gazonnée puis goudronnée à terme pour les avions, piste gazonnée pour les hélicoptères. Madame le Maire rappelle que c'est un terrain agricole et que lors de ces premiers contacts autour de ce projet, Monsieur DHELIN n'avait pas soulevé tous ces aspects d'aménagement. Le Conseil refuse ce projet sauf s'il utilise le terrain en état et que le terrain ne soit pas occupé lors des périodes de chasse et de battues. Madame le Maire informera Mr DHELIN de cette décision.
- taxe sur vente des terrains. Monsieur Olivier MORIN informe le Conseil qu'une délibération en ce sens avait été prise par le précédent conseil municipal en 2007 mais la procédure n'aurait pas été conduite jusqu'à son terme donc a priori cette délibération semblerait caduque. Aussi, il est demandé au conseil municipal de délibérer pour réengager une procédure afin que la commune puisse bénéficier de cette taxe. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents.
- Commission urbanisme : compte tenu de la pression foncière qui s'exerce sur les Ponts-Tarrets, Madame le Maire juge opportun que soit constituée une commission urbanisme afin de disposer de différents avis pour prendre ses décisions lors de permis de construire ou toute autre demande d'urbanisme. Se sont portés candidats pour cette commission : Monsieur Alain BERTY, Mesdames Véronique CATALA, Lucie DUPORT, Messieurs Olivier MORIN, Michel VIEUX.
- Salariés communaux : Madame le Maire informe le Conseil que le volume horaires des contrats de Madame Eliane CHAUD et de Madame Priska PLASSE a été modifié compte tenu de la fermeture de l'école le mercredi matin. Leur planning a été étudié pour tenir compte de la nouvelle organisation scolaire.
- Points divers : Madame le Maire fait état de nouvelles plaintes reçues samedi dernier lors de la permanence contre la divagation de chiens qui font peur aux gens. Compte tenu des différentes mesures déjà prises et constatant que certains habitants passent outre le respect de leurs citoyens, Madame le Maire a donc envoyé aux propriétaires des chiens incriminés une lettre avec A/R menaçant de la saisie du chien et de son euthanasie.